

## Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Centre Equestre Municipal

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'Association «L'Etrier Bisontin», affiliée à la Fédération Française des Sports, est titulaire du contrat de délégation de gestion du Centre Equestre Municipal.

### 1. Activité du service délégué en 1997

La mission de promotion du sport équestre, assignée par la Ville de Besançon au délégataire, est concrétisée par d'excellents résultats au plan sportif et par la mise en place d'une école d'équitation.

Durant les petites vacances scolaires, les enfants participant aux stages omnisports organisés par la Ville de Besançon, peuvent pratiquer l'équitation avec la participation d'un encadrement du club mis à disposition.

L'exploitation actuelle du Centre Equestre Municipal n'appelle pas de remarques particulières.

### 2. Comptes du service délégué en 1997

Ils n'appellent pas d'observations particulières. L'exploitation est bénéficiaire (37 KF sur un chiffre d'affaires de 1 011 KF) malgré un recul par rapport à 1996 (résultat net : + 65 KF). Le bilan est équilibré.

Le Conseil Municipal sera prochainement saisi d'un avenant permettant à l'Association d'entreprendre l'extension des lieux qu'elle occupe.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.*